



UNION DES ENTREPRISES
TRANSPORT & LOGISTIQUE
DE FRANCE

Communiqué de presse

2 juillet 2026

Décarbonation des transports : l'Union TLF alerte sur la dérive inquiétante en cours au parlement

Depuis l'origine du projet de loi-cadre Transports, l'Union TLF fait part de ses vives réserves concernant son article 18 visant à imposer une trajectoire d'électrification du transport de marchandises :

- Une trajectoire monolithique imposée de la même manière à tous les secteurs économiques, aux chargeurs comme aux commissionnaires,
- Une ambition décorrélée du calendrier européen de décarbonation du transport générant des distorsions de concurrence avec le reste de l'Europe,
- Une construction technocratique engendrant surcharge administrative et insécurité juridique.

La Commission développement durable de l'Assemblée nationale vient d'aggraver significativement ces risques en :

- Multipliant les sanctions administratives pour défaut de respect de la trajectoire ou défaut de reporting, pouvant aller jusqu'à 0,5 % du chiffre d'affaires des entreprises réalisé en France,
- Créant une nouvelle obligation consistant à réaliser 30 % du transport de marchandises en fret ferroviaire en 2035, soit, à l'échelle française, plus du triplement de ce qui est fait aujourd'hui.

« Nos entreprises travaillent au quotidien à servir les besoins de l'industrie, de nos hôpitaux, de nos concitoyens. Grâce à cela, nous soutenons 9 % du PIB et 3,2 millions d'emplois. Plutôt que nous aider à lutter contre la concurrence internationale et à investir dans nos transitions, que font trop de nos responsables politiques ? Ils accumulent les taxes et les normes franco-françaises. Les transporteurs français ont déjà les marges les plus faibles d'Europe. Nous appelons le gouvernement et le Parlement à un sursaut. »

Jean-Thomas Schmitt, Président de l'Union TLF

Concrètement, l'Union TLF demande la suppression pure et simple du dispositif de sanction introduit en commission, et une remise à plat de l'article 18 en cohérence avec le calendrier de décarbonation européen. A contrario, elle appelle les responsables politiques à se saisir des nombreuses propositions de l'Union TLF pour favoriser l'intermodalité et l'électrification des flottes, basée sur les remontées de ceux qui font, sur le terrain et non dans l'incantation, la transition écologique et le transport de marchandises en France.



À propos de l'Union TLF : <https://www.e-tlf.com>

L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique.

Les entreprises adhérentes de l'Union TLF interviennent dans l'ensemble de l'organisation des flux de marchandises : transport routier de marchandises, messagerie, logistique, livraison urbaine et transport léger, multimodal (ferroviaire, fluvial), location de véhicules industriels, organisation de transport maritime, aérien et représentants en douane avec TLF Overseas.

Les adhérents de l'Union TLF représentent un tiers des salariés de la branche (33,71 %), soit 234 148 salariés.

